Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_17-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Jean-Michel BONHOMME, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 23 janvier 2026 (documents budgétaires) et 30 janvier 2026
- Présents : M. BONHOMME, Mme PERRIN, M. LE FÉE, Mme LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, Mme GOURVÈS, Mme MARROT, M. LE FLOCH, Mme LECOINTRE, Mme KERDAVID, M. GRARE, Mme PIRAUD, M. CATEAU, Mme ORGEBIN, M. PELLETIER, Mme GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, Mme PESQUER, M. MALARDÉ, M. CADORET, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16) – Absents ayant donné pouvoir : M. BOULARD à M. MIRAULT, M. LE SQUER à Mme GUÉMENÉ, Mme BROTONNE à Mme PERRIN.
- Absent : Mme LIOT, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16).

A la demande des élus de la minorité, le maire propose l'ajout à l'ordre du jour de la séance de la question N°32 :

- Appel d'urgence pour les populations victimes à Gaza.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

FINANCES

Question n°17 : SUBVENTION AU CCAS 2026

EXPOSÉ de M. BONHOMME, maire

Le maire rappelle au conseil municipal, que chaque année, la commune verse une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin de pourvoir à l'équilibre de sa section de fonctionnement.

Pour mémoire, le montant alloué en 2025 était de 120 000,00 €.

Dans un contexte économique difficile les demandes d'aides sociales ne cessent de croître.

Afin d'accompagner les familles dans la résolution de leurs difficultés, le CCAS a décidé, lors de son débat d'orientations budgétaires 2026, de consentir un effort particulier auprès de ce public.

En lien avec le Service Enfance-Jeunesse, le CCAS s'attachera à renforcer l'information et l'accompagnement auprès des familles sur les différents dispositifs d'aides auxquelles elles peuvent prétendre (Bons CAF Azur, Aides pour la cantine par le conseil général dans le cadre du RSA, ASE,….).

Pour l'année 2026, le maire propose d'octroyer un montant de 120 000,00 €.

DÉLIBÉRÉ

— VU le Code général des collectivités territoriales,

— VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 22 janvier 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_17-DE

— D'ADOPTER la subvention suivante pour l'année 2026 :

CCAS (Centre communal d'action sociale)	
Compte 657363 - Fonction 420	120 000,00 €

Pièces jointes au projet :
– Néant.
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Le maire,

Jean-Michel BONHOMME

MAIRIE DE RIANTEC 56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,

Dominique BERNARD